

Marché public de fourniture

**DOCUMENT UNIQUE DE CONSULTATION VALANT
ACTE D'ENGAGEMENT ET CAHIERS DES CHARGES**

MAITRE DE L'OUVRAGE : COMMUNE DE PONT-CROIX

OBJET DU MARCHÉ : marché de fourniture et installation d'un module de sanitaires publics pour la Place de la République

PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ : Marché à procédure adaptée (Article 28 du CMP)

REMISE DES OFFRES :

Date limite de réception : le lundi 14 décembre à 16h00

Cadre à remplir par le Soumissionnaire :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

.....

Personne habilitée à donner des renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics :

Monsieur le Maire de PONT-CROIX

Ordonnateur : Monsieur le Maire de PONT-CROIX

Comptable public assignataire : Madame la Trésorière de PONT-CROIX

1- CONTRACTANTS

Entre les Soussignés,

- La Commune de PONT-CROIX, 8, rue Marcel Pella, 29790 PONT-CROIX, dûment représentée par Monsieur Benoit LAURIOU, Maire,

Et

PARTIE RESERVEE AU CANDIDAT

Je soussigné (nom, prénom, qualité) :

Agissant (1)

En mon nom personnel

Pour le compte de :

Domicilié / adresse du siège social :
.....
.....

Immatriculé(e) :

à l'INSEE sous le n° (SIRET) :

Au registre du commerce du Tribunal de : Sous le n° :

Au registre des métiers de la Chambre des métiers : Sous le n°

Possesseur de :

La carte professionnelle n°

La / Les qualification(s) n° Délivrée pour l'année

Après avoir pris connaissance des documents de consultation et des documents qui y sont mentionnés

– M'engage, sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies

2- Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la fourniture et la pose d'une cabine de sanitaires publics automatique sur la place de la République.

Descriptif technique :

- Module sanitaire comprenant une cabine accessible PMR et deux urinoirs,
- Le module reposera sur une dalle béton carrelée,
- Le module sera couvert d'un bardage bois dont la couleur sera déterminée selon l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France,
- La cabine devra comprendre un système de lavage, désinfection et séchage automatique de l'assise de la cuvette,
- Cuvette sans pièce mobile en polyester,
- Deux urinoirs en polyester avec lavage et désinfection automatique.

La commune s'engage à se charger de la préparation du sol et de l'apport des différents réseaux nécessaires.

3- Durée du Marché

Le délai d'exécution est de 60 jours à compter de la notification du marché,

Le délai de livraison est fixé à 2 mois à compter de la réception du bon de commande.

4- Prix / clauses techniques

L'ensemble de la prestation à exécuter sera rémunérée :

Montant du marché HT en Euros :
Montant de la TVA en Euros :
Montant du marché TTC en Euros :
Soit en lettres :
.....

5- Règlement de la prestation

5.1- Avance

Sans objet

5.2- Modalités de règlement

Après réalisation de la prestation, le paiement sera effectué par mandat administratif dans les 30 jours à compter de la réception de la facture par la commune sauf désaccord du gestionnaire du marché.

La commune de PONT CROIX se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit ouvert au nom de (Nom, Prénom – Raison Sociale)

.....
sous le numéro (domiciliation bancaire et numéro de compte) :
.....
.....

5.3 Intérêts moratoires

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour du calendrier du premier semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

6- Présentation des offres

Les candidatures et les offres ne peuvent être présentées que sur support papier.

Il est interdit aux candidats de présenter pour le même marché plusieurs offres en agissant soit comme candidats individuels soit comme membres d'un groupement. Par ailleurs, un même candidat ne peut représenter plus d'un groupement et une même personne physique ne peut représenter plusieurs candidats.

6.1- L'offre

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

- Le présent document unique dûment complété, accompagné de son annexe, datés et signés par une personne habilitée à engager la société,
- Un devis détaillé de la prestation proposée,
- Un dossier de présentation du matériel proposé.

6.2- Durée de validité de l'offre

Les offres sont valables pendant 90 jours à partir de la date limite de remise des offres.

7- Jugement des candidatures et des offres

7.1 Offres

Sera déclarée irrégulière une offre qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les obligations légales imposées au candidat.

7.2 Méthode d'analyse des offres

Le jugement des offres sera effectué sur le seul critère suivant :

Le Prix : la notation se fait par une comparaison avec l'offre moi-disante après élimination des offres anormalement basses, inappropriées, irrégulières et inacceptables.

Les prix servant à l'analyse des offres seront ceux indiqués dans l'acte d'engagement.

Note du critère prix= 100 pour la moins-disante.

Pour les autres offres, la note = (montant de l'offre la moins-disante/montant de l'offre du candidat) x100.

8- Conditions de remise des offres

Les offres seront transmises sous enveloppe cachetée. Elle comportera l'adresse et les mentions suivantes :

Monsieur le Maire de PONT-CROIX
8, rue Marcel Pella
29790 PONT-CROIX

Procédure adaptée pour « la fourniture et la pose de sanitaires place de la république »
« Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis »

Nom et adresse du candidat

Les offres devront :

- Soit être déposées contre récépissé à la Mairie de PONT-CROIX, 8 rue Marcel Pella, 29790 PONT-CROIX, aux heures d'ouverture,
- Soit transmises par voie postale par pli recommandé avec avis de réception

Les offres devront **parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées sur la page de garde du présent document**. Les candidats devront tenir compte pour la transmission des délais d'acheminement des services postaux.

9- Clauses administratives

Les cahiers des clauses administratives générales (CCAG) applicable au présent marché est la CCAG des marchés publics de fournitures courantes et services tel qu'approuvé par l'arrêté interministériel du 19 janvier 2009.

MAIRIE DE PONT CROIX – 8, rue Marcel Pella – 29790 PONT CROIX – 02 98 70 40 66 –
mairiepontcroix.sg@orange.fr

9.1 – Pénalités

Par dérogation à l'article 14 du CCAG, les pénalités seront de 50 euros par jour de retard sans mise en demeure préalable.

9.2 – Résiliation

Les cas de résiliation par dérogation à l'article 32 ne sont pas limitatifs.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5,00%.

FAIT EN UN SEUL ORIGINAL

Lieu et date A LE :

Mention manuscrite « LU ET APPROUVE »
.....

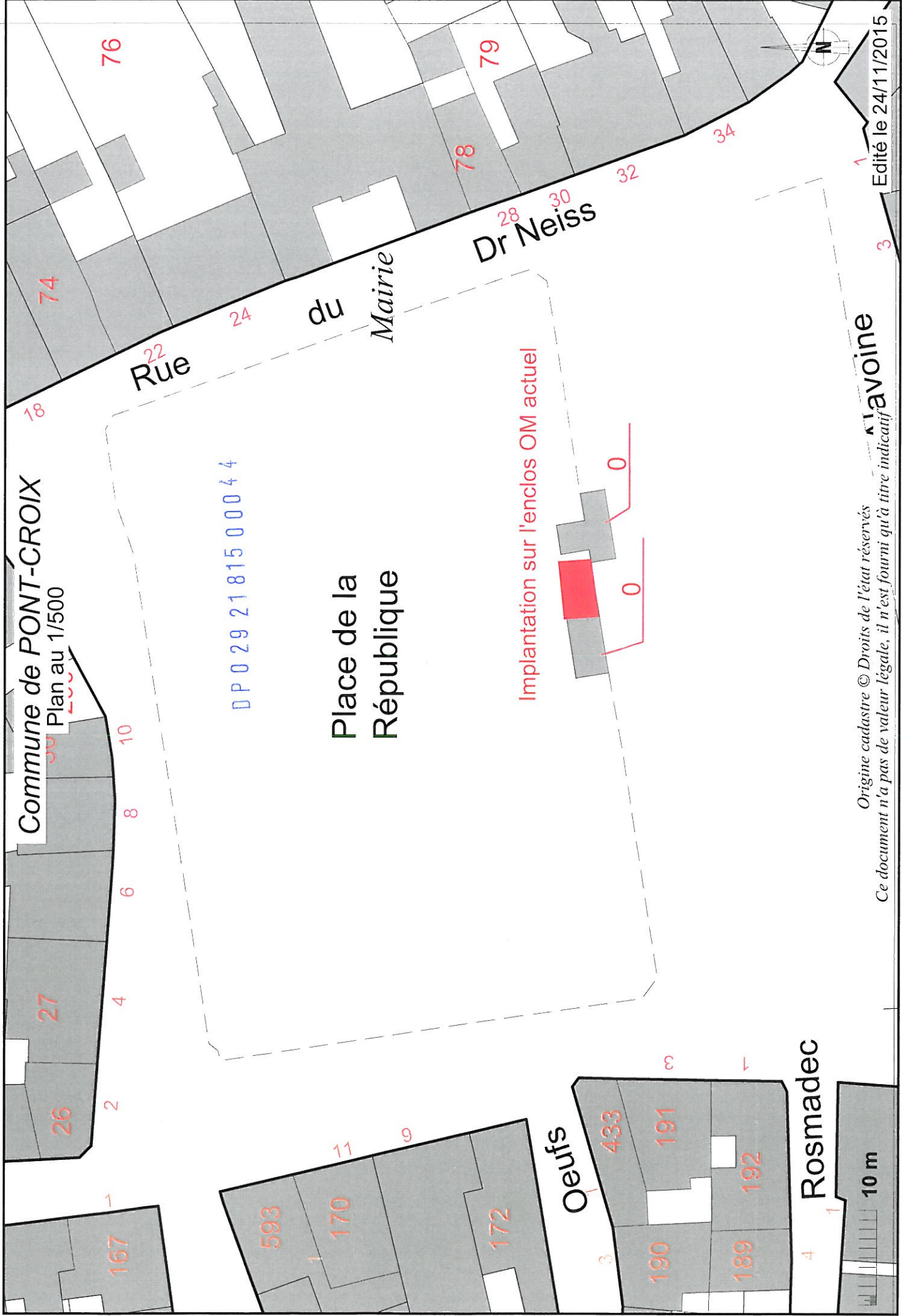
SIGNATURE ET CACHET :

ACCEPTATION DE L'OFFRE

La présente offre est acceptée par Monsieur le Maire de PONT CROIX pour valoir Acte d'engagement à la date du

à PONT CROIX, le

Le Maître de l'Ouvrage
Mairie de PONT CROIX
Représentée par Monsieur Le Maire,



Commune de PONT-CROIX
Plan au 1/500

DP0292181500044

Place de la
République

Implantation sur l'enclos OM actuel

Origine cadastre © Droits de l'état réservés
Ce document n'a pas de valeur légale, il n'est fourni qu'à titre indicatif

l'Avoine

1 Edité le 24/11/2015

3